



PV d'une AG d'une copropriété pièces annexes

Par **batlacale**, le **14/01/2022** à **08:30**

Bonjour,

Je réclame sans cesse la liste des copropriétaires d'une AG de copropriété. liste avec uniquement leurs adresses postales et n° de téléphone.

On me dit que ce document doit être annexé au PV ou remis aux copropriétaires qui le demande.

Le syndic professionnel, me la refuse.

Qu'elles sont les règles à ce sujet ?.....

Merci

Par **beatles**, le **14/01/2022** à **14:42**

Bonjour,

Le mieux serait de prendre connaissance de la réglementation ; soit le [décret n° 2019-502 du 23 mai 2019](#)... en particulier l'article 3 :

[quote]

La liste minimale des documents relatifs à la gestion de l'immeuble mis à disposition par le syndic professionnel dans l'espace en ligne sécurisé **accessible aux seuls membres du conseil syndical**, pour l'exercice de leurs missions d'assistance et de contrôle définies à l'[article 21 de la loi du 10 juillet 1965 susvisée](#), est la suivante :

1° Les balances générales des comptes du syndicat des copropriétaires, ainsi que le relevé général des charges et produits de l'exercice échu ;

2° Le cas échéant, les relevés périodiques des comptes bancaires séparés ouverts au nom du syndicat des copropriétaires ;

3° Les assignations en justice délivrées au nom du syndicat des copropriétaires relatives aux procédures judiciaires en cours et les décisions de justice dont les délais de recours n'ont pas

expiré ;

4° La liste de tous les copropriétaires établie par le syndic en application de l'[article 32 du décret du 17 mars 1967 susvisé](#) ;

5° La carte professionnelle du syndic, son attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ainsi que son attestation de garantie financière en cours de validité mentionnés à l'[article 3 de la loi du 2 janvier 1970 susvisée](#).

[/quote]

... et le II de l'article 4 :

[quote]

II. - Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1er juillet 2020.

[/quote]

Ne pas oublier de cliquer sur les liens contenus dans l'article 3.

Cdt.